

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1868.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. THIENPONT.

I

Demande du sieur Pierre-Mathias NYSKENS.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né, le 16 novembre 1796, à Roggel (partie cédée du Limbourg). En 1818, il est arrivé à Bredene, arrondissement d'Ostende, et, en 1823, il a quitté cette commune pour s'établir à Zuyenkerke. Enfin, en 1836, il s'est fixé définitivement à Lisseweghe, où il demeure encore à ce moment.

Le sieur Nyskens exerce le métier de cultivateur. Sa conduite et sa réputation ont toujours été à l'abri de tout reproche.

Etant né dans la partie cédée du Limbourg, avant le 4 juin 1839, le pétitionnaire se trouve exempté du paiement du droit d'enregistrement, en vertu de l'art. 1^{er} de la loi du 30 décembre 1853.

C'est avec cette exemption, Messieurs, que votre commission vous propose de faire un accueil favorable à sa demande.

Le Rapporteur,
L. THIENPONT.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Jean GIEBELS.

MESSIEURS,

Le sieur Giebels, forgeron à Malines, né à Horn (Pays-Bas), le 15 mars 1839, est arrivé à Bruxelles en 1863, et, en 1865, il s'est établi à Malines. Depuis lors, il a contracté mariage avec une femme belge. Sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer.

Votre commission, Messieurs, estime qu'il y a lieu d'accorder au pétitionnaire l'objet de sa demande, avec exemption du paiement du droit d'enregistrement, en vertu de l'art. 1^{er} de la loi du 30 décembre 1853.

Le Rapporteur,

L. THIENPONT.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
